

## **AVIS AU PUBLIC**

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal dans sa séance du 28 octobre 2022 a approuvé le projet de lotissement concernant les parcelles de terrain sises à Mondercange, au lieu-dit "Cité Jacques Steichen", inscrites au cadastre de la commune de Mondercange, section B de Mondercange, sous les numéros cadastraux 1763/2953 et 1766/3303, d'une contenance d'environ 7a58ca.

Ce règlement communal est déposé à la maison communale au service « aménagement communal » conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Mondercange, le 2 novembre 2022

la secrétaire

ladine/BRACONNIER

le bourgmestre

Jeannot FÜRPASS